

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta

- Hélène Velasco-Graciet

1/ CHANGEMENTS D'INTITULES DE FORMATION

Mention Lettres, Langues :

Intitulé du parcours type actuel :

Lettres BABEL : langues et cultures du monde,

Remplacé par :

Lettres BABEL : littératures et cultures du monde.

Une adaptation légère de la structure d'enseignement est associée à ce changement d'intitulé.

Mention Philosophie :

Intitulé du parcours type actuel :

Philosophie-humanités,

Remplacé par :

Philosophie.

➡ La CFVU adopte les changements d'intitulés des parcours types des mentions Lettres, Langues et Philosophie.

2/ REFORME ORIENTATION ET REUSSITE DES ETUDIANTS

Dans le contexte d'incertitude de mise en œuvre de la réforme, au regard de l'insécurité juridique d'une part puisque la loi n'est pas encore promulguée, mais surtout en l'absence de garantie sur les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre, M. Ballesta propose le texte d'une motion à la CFVU.

Motion 1

"Conscients de la responsabilité qui est la nôtre quant à l'orientation et la réussite des étudiants, les membres de la CFVU de l'université Bordeaux Montaigne entendent exprimer leur vive inquiétude face aux délais imposés et aux modalités de mise en œuvre de la loi relative au Plan étudiants alors que celle-ci n'est même pas encore promulguée.

La pression démographique à laquelle notre établissement a été confronté cette année (+800 étudiants en L1) qui devrait se poursuivre, voire s'intensifier, dans les toutes prochaines années ne doit, en aucun cas, se traduire par une limitation de l'accès à nos formations de premier cycle universitaire et à une dégradation des conditions

d'études de nos étudiants. L'objectif de réussite pour tous affiché dans le projet de loi ne pourra être atteint que par un effort financier conséquent de l'Etat, équitablement réparti entre les établissements d'enseignement supérieur, et non par la mise en concurrence de ces derniers qui introduirait un système universitaire à deux vitesses inacceptable au regard de cette ambition nationale.

En conséquence, les membres de la CFVU conditionnent les modalités d'application de la réforme à l'obtention de moyens financiers suffisants. Il s'agit, conformément au courrier transmis à M. le Recteur le 27 novembre 2017, pour notre établissement de répondre à l'augmentation prévue des effectifs de L1, d'assumer efficacement sa mission d'information et d'orientation auprès des lycéens et des professeurs principaux, de traiter dans les meilleures conditions les dossiers de candidature des futurs étudiants et de déployer des parcours adaptés."

Les élus UNEF présentent le texte d'une autre motion qu'ils souhaitent faire adopter par les conseils de l'établissement.

Motion 2

"La commission de formation et de la vie universitaire de l'université Bordeaux Montaigne, réuni ce jour, le lundi 15 janvier, entend exprimer son attachement au libre accès des bachelier.e.s à l'enseignement supérieur public. Ce principe est aujourd'hui remis en cause par la réforme envisagée dans le projet de loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiant.e.s.

Avant même que le Parlement ne se soit définitivement prononcé, que la loi et les modifications réglementaires afférentes soient publiées, le ministère cherche à forcer les universités à mettre en place cette réforme dans le flou et dans l'urgence, au détriment de leurs autres missions. Rappelons par ailleurs que la loi de finance 2018 n'affecte même pas à la mission 150 (recherche et enseignement supérieur) les 440 millions d'euros nécessaires pour compenser l'accueil de 38 100 étudiant.e.s supplémentaires dans les établissements à la rentrée 2017. De plus, rien n'est prévu pour ouvrir les postes que notre université comme d'autres a été contrainte de geler. Dans ce contexte budgétaire, la mise en place de parcours individualisés ne peut intervenir sans toucher aux statuts des personnels, sans accroître leur temps de travail tout en gelant leurs rémunérations.

Plus généralement, les premières informations concernant la mise en œuvre de la réforme font apparaître qu'il ne s'agit pas d'améliorer la réussite des étudiant.e.s mais bien d'instaurer une sélection brutale, par le recours à des critères opaques, et pour une bonne part cachés, et une orientation forcée. De ce fait, les futur.e.s bachelier.e.s vont être sélectionné.e.s selon des modalités qu'ils/elles vont découvrir au fur et à mesure, le ministère annonçant même qu'à partir du 21 août ils/elles auront un jour pour décider de leur orientation.

*Si notre université a à cœur d'accompagner, de former et de favoriser la réussite du plus grand nombre, ce qui est l'esprit même du service public, elle ne peut atteindre cet objectif sans les moyens que le ministère refuse de lui octroyer depuis des années. Afin de défendre ce principe qui est l'essence de l'Université française, la commission de formation et de la vie universitaire de l'université Bordeaux Montaigne appelle les conseils centraux de l'établissement à refuser de mettre en œuvre une telle réforme, c'est-à-dire à ne pas voter de dispositions permettant l'application de celle-ci. Il demande au ministère que les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer ses missions de service public soient enfin donnés. Il appelle enfin les **comités techniques et les conseils des autres établissements à adopter cette position qui apparaît comme étant la seule responsable en cette période d'incertitude budgétaire et législative.**"*

Après débat, les deux motions sont mises au vote.

➡ **La motion 2 qui remporte la majorité des suffrages est adoptée par la CFVU.**

3/ ADMISSION EN 1ERE ANNEE DE 1ER CYCLE UNIVERSITAIRE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019

Les éléments soumis pour avis à la commission vont permettre d'alimenter la plateforme parcoursup.

Capacités d'accueil

La notion de capacité d'accueil des formations recouvre l'ensemble des places proposées sur la plateforme Parcoursup aux candidats néo-entrants ainsi qu'à tous les candidats en réorientation (interne ou externe). En revanche, n'entrent pas dans le champ de ces capacités les candidats redoublants et les candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable prévue aux articles D612-11 à D611-18 du code de l'éducation.

Proposition :

L1 parcours type	Capacité d'accueil
Arts plastiques	140
Design	36
Cinéma et audiovisuel	80
Théâtre	80
Danse	30
Musicologie	80
Musiques actuelles, Jazz et chanson	40
Culture humaniste et scientifique	40
Sciences de l'information-communication	120
Information-communication /anglais	40
Information-communication /allemand	15
Information-communication /espagnol	25
Sciences archéologiques	70
Anglais-philosophie	40
Géographie et aménagement	220
Histoire	650
Histoire de l'art	320
LLCER Allemand	35
LLCER Anglais	520
LLCER Arabe	100
LLCER Chinois	60
LLCER Espagnol	250
LLCER Japonais	120
LLCER Russe	50
LLCER Anglais-Allemand	40
LEA Anglais-Allemand	75
LEA Anglais-Arabe	85
LEA Anglais-Chinois	106
LEA Anglais-Espagnol	440
LEA Anglais-Italien	85
LEA Anglais-Japonais	130
LEA Anglais-Portugais	55
LEA Anglais-Russe	85
Lettres	260
Lettres : Lettres classiques	50

Lettres : BABEL : langues et cultures du monde	75
Italien BABEL : langues et cultures du monde	40
Philosophie-humanités	135
Sciences du langage	200
Anglais Agen	100
1ère année DUT	Capacité d'accueil
Carrières sociales – Animation sociale et socioculturelle	120
Carrières sociales – Gestion urbaine	30
Information communication – Communication des organisations	30
Information communication – Information numérique dans les organisations	30
Information communication – Métiers du livre et du patrimoine (Métiers des bibliothèques)	30
Information communication – Métiers du livre et du patrimoine (Edition – librairie)	30
Information communication – Publicité	30
Métiers du multimédia et de l'internet	50

➔ **La CFVU donne un avis favorable aux capacités d'accueil des formations de 1ère année de 1er cycle universitaire.**

Éléments pris en compte pour l'examen des vœux

Le vœu de chaque candidat est étudié par la commission d'examen au regard de la cohérence entre, d'une part, son projet de formation, ses acquis, ses compétences, sa motivation et, d'autre part, les attendus de la formation.

Proposition :

L'examen des vœux se fondera sur les éléments suivants :

- pour un lycéen : le contenu de la fiche avenir, le projet de formation motivé, les notes des épreuves anticipées du baccalauréat, les bulletins de notes de première et de terminale avec une attention particulière portée sur la ou les disciplines visées.
Le cas échéant, des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat (curriculum vitae, travaux personnels, audition...). Ces éléments seront précisés par formation dans la plateforme PARCOURSUP.
- pour un candidat en réorientation ou un néo entrant sur titre étranger : le contenu du projet de formation motivé, le curriculum vitae, les notes et résultats du baccalauréat, du DAEU ou du titre étranger. Une attention particulière est portée sur la ou les disciplines visées.
Le cas échéant, des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat (curriculum vitae, travaux personnels, audition...).

Ces éléments seront précisés par formation dans la plateforme PARCOURSUP.

Compte tenu du vote de la motion, une majorité de conseillers décide de ne pas prendre part au vote.

Il est rappelé que les dispositions statutaires indiquent que « les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés des membres présents ou représenté ». Ainsi, seuls les suffrages exprimés seront pris en compte pour apprécier l'approbation ou le rejet des projets de délibération soumis aux élus.

M. Ballesta rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis consultatif, qu'il propose ce vote par souci de transparence auprès des élus de la CFVU. La CFVU devra se prononcer sur les éléments pris en compte pour l'examen des vœux et sur les attendus locaux lorsque la loi sera promulguée.

➤ **La CFVU donne un avis favorable aux éléments pris en compte pour l'examen des vœux.**

Attendus locaux

Les filières sélectives de l'UFR Humanités ont souhaité proposer des attendus locaux afin de mieux informer les candidats sur les spécificités de leurs formations. Le parcours Lettres classiques quant à lui, a souhaité définir des attendus locaux moins restrictifs que les attendus nationaux pour ce qui concerne les langues anciennes.

Mention Lettres :

- Parcours Lettres classiques : dans la mesure où des cours de grec et de latin sont offerts aux étudiants débutants, le parcours lettres classiques ne requiert pas obligatoirement d'avoir étudié une langue ancienne dans l'enseignement secondaire, mais d'avoir de la curiosité pour les langues et les civilisations de l'Antiquité.

Mention Arts :

- Parcours Design :
 - Connaissance sur la culture générale et artistique,
 - Connaissance et maîtrise de techniques d'expression et d'outils technologiques fondamentaux,
 - Expérience de créativité personnelle,

Parcours Arts plastiques :

- Intérêt pour les disciplines artistiques et littéraires,
- Expérience pratique des arts plastiques ouverte sur divers essais techniques (par exemple en dessin, peinture, photographie, sculpture, gravure, infographie, etc...), témoignant d'une sensibilité et d'un intérêt pour des formes variées.

Mention Arts du spectacle :

- Parcours Cinéma et audiovisuel :
 - Sensibilisation aux enjeux historiques, esthétiques et culturels du cinéma et de l'audiovisuel et à leur contexte de production et de réception.
 - Sensibilisation aux spécificités des métiers de l'audiovisuel (travail par projets, régime de l'intermittence).
- Parcours Théâtre :
 - Connaissance sur la culture théâtrale,
 - Capacité d'analyse dramaturgique,
 - Aptitude à l'invention théâtrale.
- Parcours Danse :
 - Maîtrise de repères culturels dans le domaine de la danse (histoire, œuvres, pratiques, etc...) nourrie d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée ;
 - Compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique

Musicologie :

- Parcours Musicologie et pratique artistique supérieure :

Niveau minimum de technique musicale (formation musicale et chant ou instrument) correspondant à un 2ème cycle en école de musique.

- Parcours Musiques actuelles, jazz et chanson :
 - Niveau minimum de technique musicale (formation musicale et chant ou instrument) correspondant à un début de 2ème cycle en école de musique,
 - Expérience dans le domaine de l'interprétation (vocale ou instrumentale),
 - Intérêt pour la création (écriture de texte ou composition musicale).

A nouveau, une majorité de conseillers décide de ne pas prendre part au vote.

➔ **La CFVU donne un avis favorable aux attendus locaux.**

4/ DOSSIER REGION

Intitulé du projet : Plateformes d'Accompagnement Numérique des Apprenants Migrants et leurs Enseignants (PANAME).

L'objet de ce projet :

- la poursuite du programme d'accueil des réfugiés en cours du jour et en cours du soir,
- proposer du travail en FOU (français sur objet universitaire), autrement dit des services en présentiel puis en ligne pour former les migrants à la langue française pour entrer en master ou doctorat,
- proposer un outil de formation des formateurs en ligne, avec l'encouragement de l'AUF¹.

➔ **La CFVU adopte le projet Plateformes d'Accompagnement Numérique des Apprenants Migrants et leurs Enseignants (PANAME).**

1 Agence universitaire de la Francophonie